

COMMUNE DE MONTAGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES CHÊNES VERTS

Par arrêté n° 19-2025 en date du 04 Novembre 2025, Monsieur le Maire de Montagnac organise l'ouverture d'une enquête publique portant sur le transfert dans le domaine public communal de la rue des Chênes Verts qui se déroulera pendant une durée de 17 jours soit du :

Lundi 24 novembre 2025 à 14 heures au jeudi 11 décembre 2025 à 12 heures

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public communal. Ce projet est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population.

Monsieur BENDEJAC Yves, géomètre retraité, inscrit sur la liste départementale 2025, a été désigné par Monsieur le Maire en qualité de commissaire enquêteur par arrêté n° 19-2025 du 04 Novembre 2025.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces requises, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public à la mairie de Montagnac – 5, Rue de la Mairie – 30350 Montagnac, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à savoir :
 - le lundi de 13 h 30 à 17 h.
 - le jeudi de 8 h 30 à 12 h.
- sous format numérique sur le site internet de la commune : <https://www.montagnac30.fr/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Montagnac au 5 rue de la Mairie 30350 MONTAGNAC :

- **le 24 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;**
- **le 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

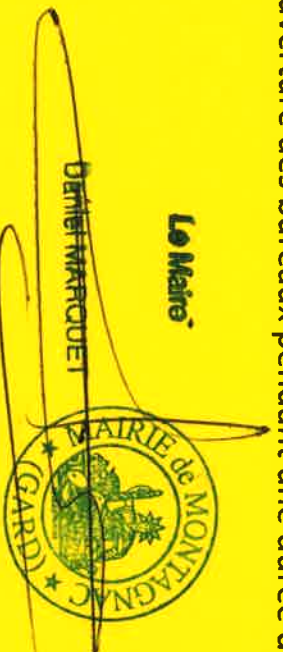
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de Montagnac aux jours et heures habituels d'ouverture précédemment indiqués ;
- par courrier adressé en mairie à M. Le Commissaire enquêteur par voie postale avec accusé de réception ou déposé en Mairie ;
- par courrier électronique à l'adresse courriel suivante mairie-montagnac@orange.fr : Objet Enquête publique-Transfert d'office-Rue des Chênes verts

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le registre déposé en mairie.

Quel que soit le moyen utilisé par le public pour présenter ses observations et propositions, celles-ci devront obligatoirement être déposées avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le 11 décembre 2025 à 12 heures, pour être recevables.

- A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établies par le commissaire enquêteur pourront être consultées dans les locaux de la mairie de Montagnac aux jours et heures d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site de la mairie de Montagnac : <https://www.montagnac30.fr/>

Le Maire


Daniel MARQUEI

Mairie de MONTAGNAC
(GARD)